

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 14 mars 2008 portant nomination des membres du jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels – session 2008

NOR : M TSA0830188A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité,

Vu les articles D. 312-98 à D. 312-122 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 25 avril 1942 validé et modifié par l'arrêté du 20 avril 1946 relatif à l'agrément et au contrôle des établissements privés de sourds et d'aveugles, et notamment son article 4 instituant un certificat d'aptitude pour l'enseignement des sourds et des aveugles dans ces établissements ;

Vu l'arrêté modifié du 15 décembre 1976 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de l'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels ;

Vu l'arrêté du 10 août 2007 portant ouverture, au titre de l'année 2008, d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de l'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels est composé ainsi qu'il suit :

Président :

– M. Yves Bernard, inspecteur pédagogique et technique représentant le directeur général de l'action sociale ;

Membres titulaires :

- M. Patrick Courbier, inspecteur de l'éducation nationale, rectorat de Créteil ;
- Mme Sylviane Brun, inspecteur de l'enseignement des déficients sensoriels ;
- M. Jean-Marie Cierco, inspecteur pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées ;
- Mme Béatrice Le Bail, ophtalmologiste à l'institut national des jeunes aveugles (INJA) de Paris ;
- M. Bernard Demeester, responsable d'enseignement au centre de formation, psychologue à l'Institut départemental pour aveugles et déficients visuels Les Hauts Thébaudières de Vertou ;
- M. Jean-Yves Faure, professeur d'enseignement général à l'INJA de Paris ;
- M. Serge Kellens, chef d'atelier à l'INJA de Paris ;
- M. Eric Obyn, professeur d'enseignement général au centre FORJA de Paris ;
- M. Grégory Gonzalez, professeur d'informatique à l'AVH, à Paris.

Membres suppléants :

- Mme Béatrice Souquet, professeur d'enseignement technique au centre Alfred Peyrelongue, à Ambarès-et-Lagrave ;
- Mme Françoise Magna, professeur d'enseignement général à l'INJA de Paris ;
- M. Boris Nonnenmacher, professeur spécialisé au CREESDEV, à Besançon ;
- M. Yves Félix, professeur d'enseignement général à l'INJA de Paris.

Le secrétariat du jury et la surveillance des épreuves écrites et orales sont assurés par Mme Catherine Kirn ou par Mme Patricia Thibault, secrétaires administratifs à la direction générale de l'action sociale.

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la protection sociale et des solidarités

Fait à Paris, le 14 mars 2008.

*Le ministre du travail, des relations sociales
et de la solidarité, Pour le ministre et par délégation :*

*Pour le directeur général de l'action sociale :
La sous-directrice des personnes handicapées,*

P. TISSERAND